

52 rue Charles Tillon - 93300 Aubervilliers Tél. : 01 48 34 67 26 - Télécopie : 01 48 34 22 73
Email : cerpe@cerpe.info – Site internet : <http://www.cerpe.info>

LA FORMATION D'ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS AVEC MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Le centre de formation d'Éducateurs de Jeunes enfants d'Aubervilliers est depuis sa création sensible à la promotion professionnelle de personnes qui, pour diverses raisons, n'ont pu suivre un cursus de formation classique. Le projet pédagogique de cette formation s'inscrit dans le cadre du projet pédagogique du CERPE, qui reste la référence pour l'ensemble des formations. Le texte ci-dessous a pour objectif de préciser les spécificités de la formation « avec maintien dans l'emploi »

Dès 1988, une formation avec maintien dans l'emploi a été mise en place au CERPE. Cette formation répond aux besoins des employeurs et des salariés du secteur de la petite enfance, qui choisissent cette solution d'alternance selon le principe : 3 semaines sur le lieu d'emploi, 1 ou 2 semaines au centre de formation et des périodes de stage hors emploi. Les employeurs peuvent ainsi satisfaire la demande de qualification de leur personnel, en conservant leurs salariés au sein de la structure. Les professionnels accèdent à une formation diplômante en s'appuyant sur leur expérience dans l'emploi, en conservant leur statut de salarié.

La formation de niveau 2 (grade licence) est organisée sur 3 années, (6 semestres universitaires, 180 ECTS)

Elle comporte 1500 h d'enseignement théorique et 560 h sur le terrain (2 périodes de formation pratique de 8 semaines chacun)

Les conditions d'accès à la formation :

Les candidats doivent être titulaires :

- D'un baccalauréat ou un titre admis en équivalence ;
- Ou du Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU) ;
- Ou de l'examen de niveau organisé par la Direction Régionale de Jeunesse et Sports et Cohésion Sociale (DRJSCS) ;
- Ou bien être titulaire d'un des diplômes (Diplôme d'Auxiliaire de Puériculture, CAP petite enfance, Aide Médico-Psychologique, Auxiliaire de Vie Sociale, Accompagnant Éducatif et Social...) **et** justifier de temps d'expérience professionnelle dans le champ de la petite enfance.

Pour cette dernière condition, une commission présidée par la direction du C.E.R.P.E. étudiera chaque dossier en vue d'une possible admission.

Les conditions d'inscription :

Votre inscription passe directement par le C.E.R.P.E.

Un dossier de candidature doit être constitué et déposé au CERPE. Vous pouvez soit le retirer directement au centre de formation ou le télécharger sur notre site internet : www.cerpe.info

Coût de l'admission / Épreuve Orale : 90 € (non remboursable)

Toutes les personnes dont le dossier aura été retenu seront convoquées pour une épreuve **orale (sous réserve des annonces du gouvernement à la suite de la crise sanitaire COVID-19)** portant sur :

- Leur projet de formation ;
- Leur capacité de réflexion à partir d'une situation de relation avec un enfant ;
- La faisabilité de la formation.

Les conditions d'admission :

- Réussir l'examen de sélection du Centre de Formation d'EJE ;
- Avoir une activité professionnelle auprès de jeunes enfants (0-6 ans) ;
- Obtenir un accord de la part de l'employeur pour la durée de la formation ;
- Obtenir un financement dans le cadre de la formation professionnelle (un financement personnel de la formation n'est pas possible).

L'organisation de la formation :

Pour permettre la mise en place de cette formation en alternance (temps de cours au centre - temps de travail - temps de formation pratique hors emploi), nous proposons les deux formules d'organisation suivantes :

1) Formation complète

Pour les salariés n'ayant pas de diplôme dans le secteur de la petite enfance et du travail social, mais ayant une activité auprès de jeunes enfants et souhaitant accéder à une qualification professionnelle. La formation comprend :

- 1 500 heures de formation théorique
- 560 heures de formation pratique (les dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction des vacances scolaires et de la fermeture des institutions recevant les étudiants)
- Dates de la formation : **de septembre 2022 à juin 2025**
- Coût de la formation : Le coût de la formation, facturé à l'employeur, s'élève à **16 620** euros TTC

2) Formation avec allègement

Pour les candidats ayant un diplôme et une expérience professionnelle auprès d'enfants, des allègements peuvent être envisagés :

- 1 290 heures de formation théorique
- 560 heures de formation pratique (Les dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction des vacances scolaires et de la fermeture des institutions recevant les étudiants)
- Dates de la formation : **de janvier 2023 à juin 2025**
- Coût de la formation : Le coût de la formation, facturé à l'employeur, s'élève à **14 293** euros TTC

D'autres allègements sont possibles en tenant compte des dispositions réglementaires. Nous consulter. Nous restons à votre disposition pour toute précision et pour toute étude de vos besoins spécifiques.

52 rue Charles Tillon - 93300 Aubervilliers Tél. : 01 48 34 67 26 - Télécopie : 01
48 34 22 73 Email : cerpe@cerpe.info – Site internet : <http://www.cerpe.info>

Fiche d'inscription à l'examen d'entrée D'Éducateur de Jeunes Enfants avec Maintien dans l'Emploi Promotion 2022-2025

Nom (Naissance).....
Nom (Marital).....
Prénom.....
Adresse complète.....
.....
Tel du domicileportable.....
Né(e) lemail :
Diplôme (s) obtenu (s) :
(Préciser l'année de l'obtention du diplôme).

Employeur

Nom de l'employeur :
Adresse
Tel :mail.....

Lieu d'emploi

Nom de la structure.....
Adresse :
.....
Tél. :mail :
Poste occupé

Pièces à joindre au dossier

- Une copie du Diplôme donnant accès à la formation d'EJE (BAC, examen de niveau DRJSCS, DAEU ou un diplôme d'auxiliaire de puériculture, CAP petite enfance, A.M.P, DEAVS, DEAES, et justifier de temps d'expérience professionnelle dans le champ de la petite enfance)
- Un curriculum vitae
- Copie de la pièce d'identité
- Un projet de formation
- 4 enveloppes timbrées à votre nom et adresse.
- 1 chèque de 90€ libellé à l'ordre du CERPE, en règlement à l'ensemble de la sélection (**ce montant n'est pas remboursable**)

Dossier à retourner avant le 30/01/2022